



# Mémoire

---

sur « *la planification de l'immigration au Québec  
pour la période de 2012-2015* »

présenté à la Commission des relations avec les citoyens  
dans le cadre des consultations publiques  
sur les orientations de la planification de l'immigration 2012-2015

**Mai 2011**

## Table des matières

I - Résumé.....	3
II – Avant-propos.....	5
III - Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.....	6
IV – Les ententes spécifiques en immigration dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.....	8
V – Régionalisation de l’immigration .....	12

## I - Résumé

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire couvrant les MRC Beauharnois-Salaberry, Jardins-de-Napierville, Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges et les deux communautés autochtones de Kahnawake et d'Akwesasne.

Depuis 2007, la CRÉ est partenaire d'une entente spécifique en matière d'immigration avec, principalement, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le présent mémoire permet à la CRÉ, dans son champ d'expertise, de contribuer aux débats qui orienteront les politiques d'immigration du Québec pour les prochaines années et de réitérer l'importance d'une planification de l'immigration cohérente en fonction des ressources et des besoins du milieu.

### ENTENTE SPÉCIFIQUE SUR L'IMMIGRATION

#### *Recommandation I*

La CRÉ recommande au MICC de participer à la prospection et la sollicitation de nouveaux partenaires signataires à l'entente. Ainsi, les personnes immigrantes et de celles issues de communautés culturelles gagneraient à voir l'entente bonifiée avec des partenaires signataires et notamment du financement additionnel, nécessaire et adéquat pour soutenir au développement de projets émanant du milieu.

#### *Recommandation II*

La CRÉ recommande au MICC de s'inspirer du modèle de l'approche territoriale intégrée (ATI) dans le cadre de ses ententes spécifiques et du soutien au développement. Il revient donc à chaque table de concertation territoriale ou régionale en immigration de définir ses priorités d'action, d'identifier des projets structurants et des promoteurs de projets ainsi que répartir les sommes au soutien du développement en immigration pour leur territoire.

### RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

#### *Recommandation III*

La CRÉ recommande au MICC d'accentuer ses efforts de promotion, à l'étranger, des régions qui composent le Québec. Particulièrement, en reconnaissant que la Montérégie est répartie en trois régions distinctes et indépendantes, chacune organisée au même titre qu'une région administrative sur son territoire : soit la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Montérégie-Est et l'agglomération de Longueuil.

#### *Recommandation IV*

La CRÉ recommande au MICC d'étudier les besoins régionaux de main-d'œuvre pour assurer une meilleure adéquation avec la sélection de travailleurs immigrants qualifiés, et ainsi accélérer le traitement d'une demande d'immigration pour que ces travailleurs émigrent au Québec et trouvent un emploi dans leur domaine de compétences, le plus vite possible.

### **Recommandation V**

La CRÉ recommande au MICC de financer et d'élargir l'offre de programmes de stage en emploi pour personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles pour ainsi répartir équitablement ce programme sur tout le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et permettre l'intégration socio-professionnelle et la rétention de la main-d'œuvre immigrante.

### **Recommandation VI**

La CRÉ recommande au MICC de bonifier son offre de cours de francisation et d'ajouter un niveau supérieur de francisation pour satisfaire aux exigences des employeurs de posséder un vocabulaire technique, de plus, financer davantage les organisations en région pour offrir des classes additionnelles de francisation dans le but de diminuer les listes d'attente et contribuer à l'intégration socioprofessionnelle des immigrants de façon plus rapide et efficace.

### **Recommandation VII**

La CRÉ recommande au MICC de tenir compte dans la nouvelle édition du *programme régional d'intégration* (PRI) du fait que la régionalisation est un projet de vie, ce qui nécessite du soutien financier et des objectifs pour favoriser l'intégration sociale autant que professionnelle, de même que la rétention, qui à elle seule, représente un défi de grande envergure en région. Aussi, le PRI devra être octroyé équitablement dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent : les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Roussillon/Jardins-de-Napierville méritent de bénéficier d'un PRI pour favoriser l'attraction, l'intégration socio-professionnelle et la rétention d'une main-d'œuvre immigrante qualifiée.

### **Recommandation VIII**

La CRÉ recommande au MICC de continuer ses efforts de promotion et de sensibilisation sur l'apport de travailleurs qualifiés immigrants et leurs familles au développement économique, social et culturel de nos régions, toujours en appui aux énergies déployées régionalement pour l'attraction, l'établissement, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes et de celles de communautés culturelles.

### **Recommandation IX**

La CRÉ recommande au MICC la tenue d'un colloque annuel sur la régionalisation de l'immigration, sous différents thèmes. Le MICC et le comité organisateur du colloque pourront déterminer une région hôte et ainsi collaborer dans la réalisation des activités entourant cet événement.

## **AUTRES**

### **Recommandation X**

Le CRÉ recommande au MICC de modifier ses critères d'admissibilité aux programmes pour permettre aux personnes immigrantes résidant au Québec depuis moins de sept (7) ans de bénéficier des services d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention en région financés par le MICC.

### **Recommandation XI**

La CRÉ recommande au MICC de poursuivre ses démarches auprès de partenaires d'entente spécifique en immigration et des organisations régionaux et territoriaux afin de s'assurer de l'application de l'analyse différenciées selon les sexes dans l'élaboration des projets, dans la cueillette d'information, les redditions de compte et les statistiques disponibles.

## II – Avant-propos

Le 18 avril dernier, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M<sup>me</sup> Kathleen Weil, a annoncé la tenue de consultations publiques sur les orientations gouvernementales en matière d'immigration à la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, ce à compter du mardi 31 mai 2011.

La consultation publique sur la planification de l'immigration est une occasion privilégiée pour la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent de prendre part aux discussions déterminantes pour l'avenir et le développement du Québec.

La CRÉ est un partenaire de premier ordre dans la réalisation des actions gouvernementales régionalisées en matière d'immigration dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Ce partenariat se décline en région par la signature d'ententes spécifiques entre la CRÉ, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le présent mémoire permet à la CRÉ, dans son champ d'expertise, de contribuer aux débats qui orienteront les politiques d'immigration du Québec pour les prochaines années et de réitérer l'importance d'une planification de l'immigration cohérente en fonction des ressources, des besoins, de la capacité d'intégration sociale et professionnelle et la volonté du milieu.

Dans un premier temps, nous vous présentons la CRÉ et ses ententes spécifiques en matière d'immigration sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent suivi des orientations pour la régionalisation de l'immigration.

### III - Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

#### *A) Mission et mandat*

La CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire couvrant les MRC Beauharnois-Salaberry, Jardins-de-Napierville, Haut-Saint-Laurent, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges et les deux communautés autochtones de Kahnawake et d'Akwesasne.

La CRÉ a comme mandat principal d'encourager et de soutenir le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et territoriaux sur son territoire, d'assumer la planification du développement régional, de gérer le fonds de développement régional (FDR), et de donner, le cas échéant, de produire des avis et mémoires dans le cadre de consultations gouvernementales concernant son territoire de desserte et tenir informés les partenaires régionaux concernant les activités de développement.

Par ailleurs, en adoptant sa politique d'égalité et de parité en 2009, la CRÉ VHSL prenait divers engagements dont celui « d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) aux pratiques de planification et de gestion de la CRÉ dans ses divers domaines d'intervention et au sein des diverses commissions et groupes de travail (planification stratégique, diagnostics, plans d'action, appels de projets, suivi et évaluation des projets, etc.) ». La CRÉ recommande que le MICC poursuive ses démarches auprès de leurs partenaires d'entente spécifique en immigration et organisations régionaux et territoriaux afin de s'assurer de l'application de l'ADS dans l'élaboration des projets, dans la cueillette d'information, les redditions de compte et les statistiques disponibles.

La CRÉ est composée de huit commissions, dont chacune a la responsabilité précise d'un secteur identifié comme secteur clé pour assurer le développement socio-économique de la région. Les commissions doivent alimenter la réflexion à cet égard et assurer la mise en œuvre harmonieuse d'un plan d'action en prenant en compte la vision et les axes adoptés dans la planification quinquennale de la CRÉ ainsi que ceux contenus dans les plans stratégiques couvrant les différentes MRC de la région, ceci dans le respect des enjeux et des forces spécifiques de toutes les zones du territoire.

#### *B) La commission de Développement social, Égalité et Cohésion et la commission de Développement économique*

La Commission de Développement social, Égalité et Cohésion (CDSÉC) et la commission de Développement économique (CDE) représentent ces secteurs auprès de la CRÉ et des autres organisations de la région. Elles favorisent le maillage et les alliances pour renforcer l'action, un rôle central dans la mise en place de la dynamique de concertation nécessaire à l'atteinte des résultats ciblés dans la planification régionale. Elles soutiennent le conseil d'administration de la CRÉ dans la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal, alimentent la réflexion et supervisent les plans d'action adoptés pour chacun de leurs secteurs en faisant l'arrimage avec la planification

quinquennale de la CRÉ. Elles s'intéressent aussi aux régions limitrophes en vue de développer des opportunités communes.

Étant fortement conscient que l'intégration sociale et professionnelle vont de pair pour maintenir en région les personnes immigrantes, la CDSÉC et la CDE chapeautent l'entente spécifique sur l'immigration en lien avec le développement socio-économique. La CRÉ souhaite faire de l'immigration et de l'intégration sociale et professionnelle un projet collectif de société.

## IV – Les ententes spécifiques en immigration dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent

La Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) accueille une population de 393 776<sup>1</sup> habitants qui se partage un territoire de 3 715 km<sup>2</sup>. Cinq MRC composent cette région : Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent, Les Jardins-de-Napierville, Roussillon et Vaudreuil-Soulanges. Les trois premières sont situées à l'extrémité sud-ouest du territoire, majoritairement agricole, et comptent près de 3 000 personnes immigrantes équitablement répartis et plus de 4 000 travailleurs étrangers saisonniers. Alors que les deux dernières MRC sont à proximité de la métropole et compte ensemble plus de 20 000 personnes immigrantes puisqu'elles bénéficient, entre autres, de la proximité de Montréal et les grandes villes avoisinantes. Désormais, la population immigrante est en croissance dans la VHSL, une croissance que l'on peut qualifier de fulgurante et rapide : cette croissance est essentiellement concentrée dans les MRC de Vaudreuil-Soulanges (18 %) et de Roussillon (8,6 %).

### A) Mise en contexte

En 2006, le MICC, la CRÉ et des partenaires gouvernementaux et régionaux se sont rencontrés dans le but de collaborer et harmoniser des efforts pour atteindre les objectifs du plan d'action **Des valeurs partagées, des intérêts communs** du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) qui reconnaît à la fois l'importance de l'immigration, de l'intégration réussie des nouveaux arrivants et de relations interculturelles harmonieuses. Mis en œuvre collectivement, il fera en sorte que toutes les régions du Québec puissent développer leur potentiel, s'épanouir pleinement et contribuer à l'essor économique, social et culturel québécois. Aujourd'hui, l'atteinte des objectifs du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, intitulé **La diversité : une valeur ajoutée**, vise particulièrement à favoriser la prise en compte de l'immigration comme enjeu de développement par l'établissement de plans d'action locaux adaptés aux spécificités régionales.

Ainsi, la CRÉ, comme instance régionale de concertation, de planification et de soutien au développement, a comme mandat de conclure des ententes spécifiques de régionalisation avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, autour des priorités consignées dans le plan quinquennal de développement, et en assurer le suivi. Tel est le cas depuis 2007 avec la signature d'une première entente spécifique en immigration et en 2011 pour une deuxième entente en cours de signature.

La CRÉ recommande au MICC de poursuivre son appui à la Conférence régionale des élus avec le renouvellement de l'entente spécifique. Un défi s'impose lors de l'élaboration d'un projet dans le cadre de l'entente spécifique sur l'immigration, puisque lorsque vient le temps de nommer un organisme promoteur, les membres des pôles se voient dans l'impossibilité d'ajouter de nouvelles tâches pour une ressource existante compte tenu de la surcharge de travail au sein de leur

<sup>1</sup> Selon les données de Statistiques Canada, 2006

organisation. Alors, on constate que les pôles territoriaux planifient l'embauche d'une ressource en immigration pour mettre en œuvre les actions et moyens émanant du milieu. Ceci dit, une grande part du budget d'un projet structurant nécessitant l'embauche d'une ressource est dédiée au salaire. Entre autres, les partenaires territoriaux et régionaux ainsi que les personnes immigrantes et de celles issues de communautés culturelles gagneraient à voir l'entente bonifiée avec des partenaires signataires et du financement additionnel.

### *B) L'entente spécifique sur l'immigration pour le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent 2007-2010*

L'entente spécifique en immigration dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent 2007-2010 a été signée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la CRÉ ainsi que le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie et la ministre responsable de la région de la Montérégie.

L'engagement financier des signataires représente une enveloppe budgétaire au montant de 390 000\$ pour une période de trois ans et demi. Cette entente s'est terminée le 31 décembre 2010.

Les objectifs étaient de :

- faire un état de situation et une analyse prospective de l'immigration sur le territoire de la CRÉ (déposé en avril 2009);
- établir un cadre de collaboration en vue de favoriser la consultation et la concertation des partenaires régionaux autour de l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du plan d'action régional adapté aux spécificités des cinq différentes MRC en lien avec le Plan d'action gouvernemental *Des valeurs partagées, des intérêts communs*;
- profiter de l'exercice de consultation pour sensibiliser et mobiliser les acteurs sociaux autour de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes et pour favoriser le développement de relations interculturelles harmonieuses;
- soutenir des projets facilitant l'attraction de personnes immigrantes, notamment des travailleurs qualifiés, ainsi que leur rétention en visant une gamme de services intégrés, dans le respect des compétences des partenaires.

Conformément à ces objectifs, en 2008, la CRÉ a organisé un Forum régional qui avait pour but de lancer la dynamique de mobilisation qui favorisait l'émergence de liens solides entre les différents acteurs. Les participants étaient invités à développer une vision commune en s'appropriant les résultats de la recherche et, par la suite, à décider d'actions concertées pour faciliter l'intégration des personnes immigrantes sur le territoire de la CRÉ. Résultat concret : la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (VHSL) s'est dotée, avec la contribution de l'ensemble des partenaires du territoire, d'un portrait de l'immigration et d'un plan d'action régional visant l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Également, il a été convenu de la pertinence de créer une instance régionale, jouant le rôle d'aiguilleur en misant sur la complémentarité des organismes. L'aiguilleur a comme mandat de :

- ✓ soutenir les travaux du comité directeur de l'entente et du comité régional des partenaires;
- ✓ de mobiliser et concerter les acteurs territoriaux et régionaux intersectoriels ;
- ✓ informer, coordonner, planifier et soutenir les trois pôles territoriaux en immigration dans leur mise sur pied, la conduite de leur mandat et le développement de la cohésion territoriale;
- ✓ mettre sur pied et opérer le portail régional sur l'immigration (mise en ligne prévue pour le printemps 2011)

De plus, il y a lieu de constituer trois pôles territoriaux en immigration qui assurent l'action à l'échelle locale dans le but de promouvoir, attirer, accueillir, intégrer et maintenir les personnes immigrantes et de celles issues de communautés culturelles dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. Chaque pôle de concertation intersectorielle et ses membres respectifs :

- ✓ ont développé et partagent une vision commune,
- ✓ partagent de l'information et leur expertise,
- ✓ élaborent et mettent en œuvre un plan d'action territorial intégré en immigration,
- ✓ collaborent pour améliorer et adapter l'offre de service afin d'optimiser la complémentarité des actions mises en place,
- ✓ identifient des projets, des promoteurs et attribuent le budget.

Le soutien au développement en immigration s'inspire du modèle de l'approche territoriale intégrée (ATI). Il revient donc à chaque pôle territorial en immigration de définir ses priorités d'action (conséquentes avec le plan d'action régional de la VHSL en matière d'immigration), d'identifier des projets structurants, des promoteurs de projets et de répartir les sommes au soutien du développement en immigration pour leur territoire. Incontestablement, la concertation, les exercices de planification et les projets basés sur l'approche ATI, produisent de meilleurs résultats quant au nombre de personnes sensibilisées et formées et quant à l'approche et l'intérêt partagé de la communauté d'accueil face aux enjeux de l'immigration. Les membres des pôles témoignent ce processus qui favorise une mobilisation jusque dans l'action et une meilleure adéquation entre les besoins du milieu et les interventions. Nous sommes à même de constater les résultats prometteurs de cette démarche, tel que partagé collectivement lors de la dernière Table ronde CHATI<sup>2</sup>, tenue dans le cadre du Congrès Métropolis à Vancouver en mars dernier.

### *C) L'entente spécifique sur l'immigration pour le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent 2011-2012*

L'entente spécifique en immigration dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour 2001-2012 est en cours de signature par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et

---

<sup>2</sup> Collaborations horizontales sur les approches territoriales et locales et l'intégration des personnes immigrantes, projet issu du INRS, MESS et le CIC.

la CRÉ ainsi que le Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie et la ministre responsable de la région de la Montérégie et dont les objectifs sont :

- Susciter la concertation des partenaires socioéconomiques du territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en vue d'assurer l'établissement durable d'un plus grand nombre de personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles pouvant contribuer à son développement économique, social et culturel;
- Soutenir le développement de projets en immigration priorisés par chacun des pôles territoriaux en immigration selon leur plan d'action territorial défini par les spécificités de leur territoire;
- Promouvoir le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et faire connaître les ressources et les programmes existants via le portail sur l'immigration dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- Sensibiliser et informer la population, les entreprises, les organisations et les élus à l'apport de l'immigration;
- Assurer une meilleure gestion de la diversité ethnoculturelle au sein des organisations et des entreprises de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- Améliorer l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles par un meilleur arrimage des services offerts;
- Contribuer au développement socioéconomique et répondre aux besoins de main-d'œuvre croissants des entreprises sur le territoire de la CRÉ grâce à l'apport des personnes immigrantes qualifiées et l'attraction de nouvelles arrivantes et de nouveaux arrivants;
- Favoriser le rapprochement interculturel et la pleine participation des personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles au sein de la communauté.

L'engagement financier des signataires représente une enveloppe budgétaire au montant de 158 000\$ pour une période de quinze mois, se terminant le 31 mars 2012.

La CRÉ procède à la mise en ligne d'un portail d'information et de référence sur l'immigration dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour :

- attirer davantage les personnes en voie d'émigrer vers notre région;
- informer les personnes immigrantes et de celles issues de l'immigration sur les programmes gouvernementaux, les ressources, activités et services du milieu (emploi, logement, éducation, francisation, santé, sports et loisirs, etc.);
- informer et outiller davantage les organisations et entreprises de la région quant à l'apport de l'immigration, les statistiques, etc;
- présenter des témoignages de représentant d'entreprises, municipalités, comités, de citoyens sur les « success stories » quant à l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention;
- offrir une boîte à outils en gestion de la diversité culturelle.

La CRÉ recommande au MICC d'accentuer ses efforts de promotion, à l'étranger, des régions qui composent le Québec. Particulièrement, en reconnaissant que la Montérégie est répartie en trois régions distinctes et indépendantes, chacune organisée au même titre qu'une région administrative sur son territoire : la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, Montérégie-Est et l'agglomération de Longueuil.

## V – Régionalisation de l’immigration

Les orientations soumises à la consultation, spécifiquement la régionalisation de l’immigration, représentent des enjeux hautement considérés par la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ainsi que par les différents acteurs territoriaux et régionaux qui la compose.

La CRÉ est satisfait de constater que le gouvernement compte poursuivre ses efforts de régionalisation de l’immigration. L’établissement durable d’un plus grand nombre de personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles est garanti par le développement d’une communauté accueillante, un travail de fond qui promet son lot de défis.

Par ailleurs, le MICC se charge avec rigueur de toutes ses responsabilités en matière de contrôle et de sélection des travailleurs qualifiés, toutefois La CRÉ recommande au MICC d’étudier les besoins régionaux de main-d’œuvre pour assurer une meilleure adéquation avec la sélection de travailleurs immigrants qualifiés, et ainsi accélérer le traitement d’une demande d’immigration pour que ces travailleurs émigrent au Québec et trouvent un emploi dans leur domaine de compétences.

Puis, la CRÉ est d’avis que les employeurs de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent ont un rôle déterminant en matière d’intégration des personnes immigrantes en leur facilitant l’accès à un emploi digne de leurs compétences. Ainsi, le défi se présente où l’employeur doit en être conscient de ce rôle et de partager sa volonté d’agir en adaptant ses façons de faire et façon de voir l’immigration. De plus, force est de constater que la collaboration imminente entre employeurs et organismes en employabilité est utile car ces derniers peuvent référer des candidatures immigrantes, soutenir l’entreprise dans le recrutement, l’accueil, l’intégration et le maintien en emploi du nouvel arrivant. Néanmoins, ces acteurs clés doivent prendre en considération les obstacles et contraintes dont le nouvel arrivant fait face dans sa démarche de régionalisation (logement, transport, déménagement, manque de réseau, accès aux garderies, etc.). La CRÉ se soucie de la connaissance des entreprises quant au potentiel du bassin de main-d’œuvre immigrante, et cela demeure un défi majeur. De même, il est à noter la difficulté de faire reconnaître leurs diplômes acquis à l’étranger par les entreprises d’ici est un obstacle majeur à l’intégration. La CRÉ recommande au MICC de financer et d’élargir l’offre de programmes de stage en emploi pour personnes immigrantes et de celles issues des communautés culturelles pour ainsi répartir équitablement ce programme sur tout le territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et favoriser l’intégration socio-professionnelle et la rétention de la main-d’œuvre immigrante. Les employeurs seront à même de constater et évaluer les acquis techniques et pratiques ainsi que le potentiel de cette main-d’œuvre qualifiée et scolarisée. Malheureusement, un territoire de pôle en immigration n’est pas couvert par la mesure d’intégration socio-professionnelle ISP, soit celle de Beauharnois-Salaberry et Haut-Saint-Laurent.

La langue française, sujet épineux mais d’autant important, demeure prioritaire à la CRÉ – l’apprentissage et l’usage courante de la langue française est cruciale pour la réussite de l’intégration sociale et professionnelle et de la rétention de la personne immigrante sur notre territoire. La CRÉ recommande au MICC de bonifier son offre de cours de francisation et d’ajouter un niveau supérieur de francisation pour satisfaire aux exigences des employeurs de posséder un vocabulaire technique,

de plus, financer davantage les organisations en région pour offrir des classes additionnelles de francisation dans le but de diminuer les listes d'attente et de contribuer à l'intégration socioprofessionnelle des immigrants de façon plus rapide et efficace.

La refonte du *programme régional d'intégration* (PRI) doit tenir compte que l'occupation d'un emploi est un élément pivot dans le processus complexe de la régionalisation, toutefois l'intégration en emploi va de pair avec l'intégration sociale car la régionalisation est un projet de vie. La CRÉ recommande au MICC de tenir compte dans la nouvelle édition du *programme régional d'intégration* (PRI) du fait que la régionalisation est un projet de vie, ce qui nécessite du soutien financier et des objectifs pour favoriser l'intégration sociale autant que professionnelle, de même que la rétention, à elle seule, représente un défi de grande envergure en région. Aussi, le PRI devra être octroyé équitablement dans la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent : les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Roussillon/Jardins-de-Napierville méritent de bénéficier d'un PRI pour favoriser l'attraction, l'intégration socio-professionnelle et la rétention d'une main-d'œuvre immigrante qualifiée.

À titre d'instance en régionalisation, la CRÉ est fort préoccupé par les défis et les complexités de la régionalisation de l'immigration. Malgré les efforts de sensibilisation sur l'apport de l'immigration au développement durable de notre région, il n'en demeure pas moins que la communauté d'accueil doit être réceptive et préparée aux défis que pose la diversité ethnoculturelle. La CRÉ encourage le MICC de continuer ses campagnes de promotion de l'apport de l'immigration, telles la websérie *Toutes nos origines enrichissent le Québec* et *L'immigration, c'est Bienvenue*. La CRÉ recommande au MICC de continuer ses efforts de promotion et de sensibilisation sur l'apport de travailleurs qualifiés immigrants et leurs familles au développement économique, social et culturel de nos régions, ce en appui aux énergies déployées régionalement pour l'attraction, l'établissement, l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes et de celles de communautés culturelles.

Par ailleurs, la CRÉ apprécie particulièrement le fait que le gouvernement souhaite attirer davantage de jeunes immigrants scolarisés, âgés de moins de 35 ans. La population dans la VHSL est vieillissante, on compte près de 115 000 personnes de 50 ans et plus et le poids démographique de cette population (30%) est supérieur à celui des jeunes de moins de 20 ans sur le territoire.

Compte tenu de la présence accrue de nouveaux arrivants bénéficiant des services de notre territoire et de la progression de volumes d'immigration prévue par le MICC, la CRÉ souhaite soulever les préoccupations de nos partenaires territoriaux quant au manque de ressources financières, matérielles et humaines au sein de leur organisation. La CRÉ recommande au MICC de financer davantage dans ces mesures d'établissement, d'intégration et de rétention en plus d'effectuer des évaluations sur le processus, les moyens qui répondent aux nombreux besoins des personnes immigrantes dans les différentes régions du Québec, ainsi connaître les pratiques gagnantes, les partager dans le but de permettre d'améliorer une qualité de service et favoriser un établissement durable. Les fonds du *programme régional d'intégration* sont insuffisants compte tenu du peu de ressources humaines, du nombre croissant de demandes de service, de la résistance du milieu à s'ouvrir à l'immigration et des actions nécessaires pour favoriser et réussir la promotion, l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention – les ressources sont épuisées!

La CRÉ supporte la volonté du MICC et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'harmoniser leurs mesures pour favoriser l'intégration au marché du travail des personnes

immigrantes et de celles issues de communautés culturelles. La CRÉ appuie l'effort de ces ministères dans la reconnaissance de l'expertise des organismes communautaires pour l'accompagnement et le soutien auprès des chercheurs d'emploi immigrants et des employeurs.

Outre l'investissement du MICC et de partenaires gouvernementaux dans la création d'outils, guides pratiques ou cadre de référence pour l'employeur sur la gestion de la diversité, de trousseaux d'accueil ou de réalisation d'études, la CRÉ et ses partenaires territoriaux constate que ces outils dorment sur des tablettes. Les employeurs nécessiteraient d'un accompagnement pour s'approprier ses outils. La CRÉ recommande au MICC d'investir dans des ressources humaines pour promouvoir, présenter et expliquer ses outils auprès des employeurs puis de les accompagner dans le recrutement et l'intégration professionnelle de la main-d'œuvre immigrante.

En mai 2010, le MICC a démontré sa volonté d'offrir à ses partenaires gouvernementaux et organisations partenaires une occasion d'échange et de réflexion plus approfondie sur la régionalisation de l'immigration lors du *Colloque national sur la régionalisation de l'immigration*, sous le thème ***Une vision commune pour un Québec prospère***. Telle que vous l'avez écrit sur votre site Internet « En plus de permettre de mobiliser le plus grand nombre possible d'acteurs en régionalisation de l'immigration, cet événement a permis l'avancement d'une compréhension commune des orientations et des stratégies dans ce domaine afin de donner une direction claire et concertée à cet important enjeu.»<sup>3</sup> Or, nous souhaitons la tenue d'un colloque annuel sur la régionalisation de l'immigration, sous différents thèmes. Assurément, les partenaires gouvernementaux pourront témoigner davantage des efforts et de l'expertise des organismes communautaires en terme d'offre de service d'attraction, d'accueil, d'établissement et d'intégration socio-économique ainsi que de francisation des nouveaux arrivants. Ces services communautaires demeurent indispensables dans l'établissement durable des personnes immigrantes puisqu'ils répondent aux nombreux besoins des ces personnes parfois démunies ou établies depuis plus de cinq ans et donc ne sont plus admissibles aux programmes du MICC. Le CRÉ recommande que le MICC modifie ses critères d'admissibilité pour ses programmes et permettre aux nouveaux arrivants de sept ans et moins de bénéficier de services d'attraction, d'accueil, d'intégration et de rétention. Le processus d'intégration d'un nouvel arrivant est complexe et à durée variable.

Puis, par respect du modèle actuel, le MICC aurait avantage à privilégier une approche « bottom up » de gouvernance provinciale, notamment en adoptant ses programmes actuels aux besoins du milieu à travers les ententes spécifiques et en consultant les experts terrains.

Dans le cadre des événements grand public organisés chaque année par le MICC, la CRÉ recommande au MICC de planifier ces événements au moins six mois d'avance pour ainsi offrir l'opportunité à ces partenaires régionaux de se concerter, organiser et promouvoir à l'avance la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, par exemple. Ainsi, cela permettra de concilier l'effort collectif pour favoriser des rapprochements interculturels harmonieux dans le cadre d cet événement provincial. Le milieu pourra bénéficier du momentum et de la visibilité entourant la SQRI.

---

<sup>3</sup> Tiré du site internet du MICC : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/colloque/index.html>

